

PRÉFET DE L'OISE

**Arrêté abrogeant l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 mettant en demeure la société PIÈCE AUTO 60 de régulariser la situation administrative de l'installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage (VHU) qu'elle exploite sur la commune de Bailly (défaut d'enregistrement)**

LE PRÉFET DE L'OISE  
Chevalier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de l'environnement, et notamment les livres V des parties législative et réglementaire relatifs aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;

Vu le décret du 11 octobre 2017 portant nomination de M. Louis Le Franc, préfet de l'Oise ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 mettant en demeure la société PIÈCE AUTO 60 de régulariser la situation administrative de l'installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage (VHU) qu'elle exploite sur la commune de Bailly (défaut d'enregistrement) ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 8 juillet 2019 relatif à la visite d'inspection réalisée sur site le 3 juillet 2019 dans le cadre du récolement de l'arrêté préfectoral de mise en demeure du 6 juin 2019 susvisé ;

Vu le courriel du 31 juillet 2019 par lequel la société PIÈCE AUTO 60 a transmis la lettre envoyée au préfet pour notifier sa cessation d'activité ;

Vu le rapport de l'inspection des installations classées du 12 septembre 2019 ;

Considérant que lors de la visite du 3 juillet 2019, l'inspecteur de l'environnement (spécialité installations classées) a constaté que l'exploitant avait bien vidé et nettoyé son terrain, 56 bis rue de l'équipée ;

Considérant que l'exploitant a informé par courriel qu'il cessait son activité dans le délai imparti par la mise en demeure du 6 juin 2019 ;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de l'Oise,

**ARRÊTE**

**Article 1** - Sont abrogées les dispositions l'arrêté préfectoral du 6 juin 2019 mettant en demeure la société PIÈCE AUTO 60 de régulariser la situation administrative de l'installation d'entreposage, dépollution, démontage ou découpage de véhicules terrestres hors d'usage (VHU) qu'elle exploite sur la commune de Bailly (défaut d'enregistrement).

**Article 2** – Un extrait du présent arrêté est affiché en mairie de Bailly pendant une durée minimum d'un mois et une copie du présent arrêté est déposée aux archives de la mairie pour être mise à disposition de toute personne intéressée.

Le maire de Bailly fait connaître, par procès-verbal adressé au préfet de l'Oise, l'accomplissement de cette formalité.

L'arrêté est publié sur le site internet « Les services de l'État dans l'Oise » à la rubrique installations classées au titre du mois de signature concerné, à savoir :

<http://www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-arretes>.

**Article 3** - La présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction.

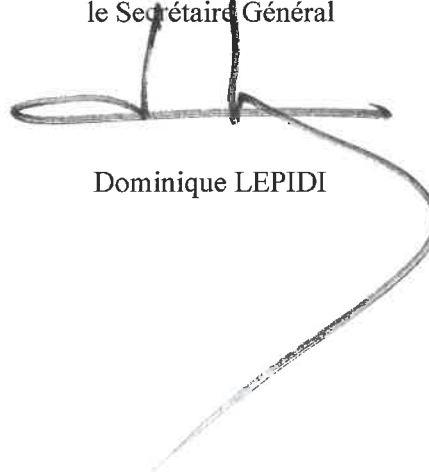
Elle peut être déférée au tribunal administratif d'Amiens 14, rue Lemerchier 80011 Amiens cedex, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4** - Le secrétaire général de la préfecture de l'Oise, le sous-préfet de Compiègne, le maire de Bailly, le directeur départemental des Territoires de l'Oise, le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France, l'inspecteur de l'environnement, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Beauvais, le **20 NOV. 2019**

Pour le Préfet et par délégation,  
le Secrétaire Général

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long, sweeping tail that curves downwards and to the right.

Dominique LEPIDI

Destinataires

Société PIÈCE AUTO 60

Monsieur le Sous-préfet de Compiègne

Monsieur le Maire de Bailly

Monsieur le Directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

Monsieur le Chef de l'unité départementale de l'Oise de la direction régionale de l'environnement de l'aménagement et du logement de la région Hauts-de-France

Monsieur le Directeur départemental des services d'incendie et de secours